
Fiche de vérification

Concours Faites la Une ! VIDEO

2023



22ème édition du CONCOURS « FAITES LA UNE ! » 28 mars 2023

Avant d'envoyer ou de déposer la Une de notre équipe, nous vérifions que nous avons suivi les consignes du règlement :

- Le nom de notre vidéo (ou WebTV) est indiqué.
- Le nom de notre établissement et son adresse (ville) sont bien mentionnés.
- Les prénoms des journalistes sont donnés.
- Nous avons pensé à des titres hiérarchisés, précis et concis.
- Nous avons pensé à utiliser le générique (obligatoire) et l'habillage sonore fournis (jingle, virgule,) ou des sons librement utilisables.
- Nous avons pensé à développer certaines brèves (3 au maximum).
- Nous avons pensé à donner du rythme dans notre lancement.
- Nous avons pensé à écrire le début des articles.
- Nous avons pensé à faire un petit texte joint à l'envoi de notre lancement pour expliciter notre démarche et fournir les sources des sons librement utilisables si nous en avons utilisés à la place des sons fournis par le CLEMI.

Bonne chance pour ce concours de Unes 2023 !